

SASU A&E DECO
Capital fixe : 500 euros.
31 MONTEE DES FORTS
69300 CALUIRE ET CUIRE
RCS LYON 817401102.

Le 31/12/2023 à 10 heures, au siège de la société,

Le soussigné :

- Monsieur AKSOY HACI, né(e) le 07/09/1980 à SARIKAYA (Turquie), marié, de nationalité FRANCAISE, demeurant 31 MONTEE DES FORTS 69300 CALUIRE ET CUIRE

représentant l'intégralité des actions de la société, s'est réuni afin de participer à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur AKSOY HACI, président de cette assemblée, est

Dissolution anticipée de la société
Définition du siège de liquidation
Nomination du liquidateur

A COMPTER DU 31/12/2023 :

RESOLUTION N° 1

La société est dissoute par anticipation pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N° 2

- **Monsieur AKSOY HACI**,
né le 07/09/1980 à SARIKAYA (TURQUIE), de nationalité FRANCAISE, demeurant à 31 MONTEE DES FORTS 69300 CALUIRE ET CUIRE, est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation. celui-ci (celle-ci) déclare accepter ces fonctions. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N° 3

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés sous réserve notamment des dispositions de l'article L 237 du code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30. De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal qui sera signé par la collectivité des associés.

Fait à CALUIRE ET CUIRE le 31/12/2023 en quatre exemplaires originaux.

Signatures :

Monsieur AKSOY HACI

1

